

**Conditions Financières des officiels 2024 - 2025 dans les épreuves du Cyclisme Traditionnel dans le Comité des Pays de la Loire**

	Président de Jury	Arbitre Titulaire	Arbitre Moto	Juge à l'arrivée	Chronométrateur *	Organisme payeur
Epreuve Officielle FFC Route	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	Désignations complémentaires 50 € Organisateur
Epreuve Officielle FFC Cyclo-Cross	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	Désignations complémentaires 40 € Organisateur
Epreuve Officielle FFC Piste	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	Désignations complémentaires 38 € Organisateur
Elite Nationale	60 €	50 €	50 €	50 €	50 €	Organisateur
Epreuve Régionale par étapes	60 €	50 €	50 €	50 €	50 €	Organisateur
Championnat Régional Route	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	Organisateur
Inter Région Route	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	Organisateur
Championnat Régional Piste	40 €	40 €		40 €	40 €	Comité Régional
Coupe des Pays de la Loire Louis Huby R	40 € **	40 €		40 €	40 €	Organisateur
Inter Région Piste	40 €	40 €		40 €	40 €	Organisateur
Epreuve Challenge féminin	40 €	40 €		40 €	40 €	Organisateur
Epreuves avec coureur Elite CRCA	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	Organisateur
Challenge Cyclo-cross	40 €	40 €		40 €	40 €	Organisateur
Championnat Régional CC	40 €	40 €		40 €	40 €	Organisateur
Épreuves E-Cycling						Organisateur

Montant de l'indemnité kilométrique PDL : 0,38 euros

Pour les déplacements, les arbitres favoriseront le covoiturage afin de limiter les frais pour l'organisateur

\* : Si l'épreuve en nécessite

\*\* : La vacation et les frais de déplacement du Président de Jury sont pris en charge par la Commission Régionale du Corps Arbitral